

**Texte de Mgr Jean-Louis Papin, évêque de Nancy et de Toul**  
**Février 2020**

Une lecture attentive des Écritures nous dit la légitimité de l'appel au don que nous faisons dans une campagne pour le Denier de l'Église et en donne le sens.

**Dans l'Ancien Testament**, la dîme a le sens d'un merci à Dieu et d'une action de grâce. Ainsi, dans le livre de la Genèse, on lit ceci : « *Quand Abram revint après avoir battu Kedor Laomer et les rois qui étaient avec lui... Melchisédech, roi de Shalem, apporta du pain et du vin : il était prêtre du Dieu Très-Haut. Il prononça cette bénédiction : « Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, qui créa le ciel et la terre, et béni soit le Dieu Très-Haut qui a livré tes ennemis entre tes mains ». Et Abram lui donna la dîme de tout »* (Gn 14,17-21). De même, Jacob rendit grâce à Dieu en lui disant : « *De tout ce que tu me donneras je te paierai fidèlement la dîme »* (Gn 28,22).

**Dans l'enseignement de Jésus et dans les écrits de saint Paul**, la communion spirituelle ne va pas sans la communion, sans le don matériel, et inversement.

C'est ainsi que **Jésus** fustigera les Pharisiens, leur reprochant de payer la dîme, de mettre ostensiblement beaucoup d'argent dans le tronc du Temple, tout en étant injuste vis-à-vis des autres et en délaissant la communion avec Dieu : « *Malheur à vous les pharisiens, qui acquittez la dîme de la menthe, de la rue et de toute plante potagère, et qui délaissez la justice et l'amour de Dieu ! Il fallait pratiquer ceci, sans omettre cela »* (Lc 11,42).

**Saint Paul** développe cette dimension spirituelle du don. Dans sa lettre aux Galates, il écrit : « *Que celui qui reçoit l'enseignement de la Parole fasse une part de tous ses biens en faveur de celui qui l'instruit »* (Ga 6,6). Et dans la première lettre aux Corinthiens : « *Si nous avons semé pour vous les biens spirituels, serait-il excessif de récolter des biens matériels ? »* (1 Co 9,10-14). Et dans son discours aux Anciens de l'Église d'Éphèse dans lequel il remercie la communauté d'avoir pourvu à ses besoins, le même Paul conclut par ces mots : « *Souvenez-vous de ces paroles que le Seigneur Jésus lui-même nous a dites : 'Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir!'* » (Ac 20,35).

Toute la vie de Jésus a été sous le signe du don : le don matériel en faveur des plus pauvres et le don de soi qui lui est indissociablement lié. C'est pourquoi Jésus a admiré la pauvre veuve qui versait deux piécettes dans le tronc du Temple (cf. Mc 12,41-44). Elle unissait ainsi, en un seul acte, l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Si Jésus valorise le geste de cette veuve et nous la donne en exemple, c'est qu'il s'inscrit dans ce qui anime sa propre vie : à savoir la dynamique du don dans sa double dimension matérielle et spirituelle.

Pour Paul, le partage concret des ressources au sein de la communauté appartient à la nature même de l'Église. Ainsi la quête au cours de la messe dit quelque chose d'essentiel sur ce qu'implique la participation à l'eucharistie. Impossible de se souvenir du Christ sans se souvenir de tous les membres de la communauté, en particulier de ceux qui sont à son service,

sans se souvenir aussi des plus pauvres au sein de la communauté et en-dehors de la communauté. Pour saint Paul, le culte qui plaît à Dieu, ce sont indissociablement les lèvres qui confessent son nom, c'est-à-dire l'acte de foi, et le partage fraternel, c'est-à-dire l'acte de charité. Acte de foi et acte de charité ne vont pas l'un sans l'autre.

Demandons à Dieu de nous situer nous aussi dans cette perspective, et prions pour qu'il en soit de même pour tous ceux qui sont membres de nos communautés et plus largement pour tous les baptisés.

**Appeler les baptisés à contribuer au Denier, c'est les appeler à manifester leur reconnaissance pour ce qu'ils ont reçu du Seigneur. Et ici tout don a la même importance et la même signification, du plus important au plus modeste.**